



OPEN D'AVOINE 2013

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 : L'application du présent règlement est confiée, du 20 au 28 juillet 2013, au Comité d'Organisation du « Club d'Échecs d'Avoine », placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du club.

Article 2 : Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Durant les neuf jours du déroulement du 28^{ème} OPEN INTERNATIONAL D'ECHECS D'AVOINE, pendant les parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos vont être prises. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous demandons ici à toutes les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films de se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 3 : Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E.

Les appariements se font au Système Suisse Accéléré Dégressif en 9 rondes.

Seront appariés à la première ronde uniquement les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription.

La liste des joueurs sera officiellement close le 20 juillet 2013 à 14 h 30, néanmoins tous les joueurs qui s'inscriront après pourront être appariés entre eux.

Article 4 : Pour participer, chaque joueur doit :

- avoir réglé le montant de ses droits d'inscription,

- avoir fourni un formulaire dûment rempli où seront portées les informations minimales suivantes : nom et prénom, fédération représentée et classement Elo (national ou international).

Article 5 :

Cadence de jeu : 100 minutes pour 40 coups, suivies de 50 minutes pour 20 coups puis 10 minutes pour les coups restants + 30 secondes par coup à partir du premier coup.

Horaires :

Accueil et vérification des licences : Samedi 20 juillet 2013 de 9 h 00 à 14 h 30.

Clôture des inscriptions : Samedi 20 juillet 2013 à 14 h 30.

Remise des prix : Dimanche 28 juillet 2013 à 17 h 30 (Salle de spectacles de l'espace culturel d'Avoine).

<u>RONDE 1</u> : Samedi	20 juillet	à 15 h 00
<u>RONDE 2</u> : Dimanche	21 juillet	à 14 h 00
<u>RONDE 3</u> : Lundi	22 juillet	à 14 h 00
<u>RONDE 4</u> : Mardi	23 juillet	à 14 h 00
<u>RONDE 5</u> : Mercredi	24 juillet	à 14 h 00
<u>RONDE 6</u> : Jeudi	25 juillet	à 14 h 00
<u>RONDE 7</u> : Vendredi	26 juillet	à 14 h 00
<u>RONDE 8</u> : Samedi	27 juillet	à 14 h 00
<u>RONDE 9</u> : Dimanche	28 juillet	à 09 h 00

La liste des appariements sera affichée deux heures après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

Article 6 : A l'issue de chaque rencontre, les deux joueurs signeront les feuilles de partie, indiqueront clairement le résultat en encadrant le nom du vainqueur (les deux noms sont encadrés en cas de partie nulle).

Le vainqueur (ou celui qui a les blancs en cas de partie nulle) remettra les originaux et les cavaliers à la table des arbitres où il fera enregistrer le résultat. Les joueurs remettront les pièces en place sur l'échiquier.

Article 7 : Les départages sont : le buchholz tronqué puis la performance.

Article 8 : La liste des récompenses est publiée dans le 1^{er} bulletin, et affichée à l'ouverture de l'Open. Le partage des prix du classement général sera effectué à la place.

Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement Elo ou par catégorie jeune s'entendent stricto sensu suivant l'annonce qui en est faite (ex. : un cadet concourt pour le prix Cadet même s'il termine devant le premier junior).

Pour chacun des prix spéciaux, les joueurs ayant le même nombre de points toucheront la somme correspondant à la place qu'ils occupent au classement général 1^{er} ou 2^e ou 3^e. Pas de partage des prix en cas d'égalité de points.

Un joueur concourant pour plusieurs prix recevra celui qui sera le plus élevé.

Article 9 : Rappel du règlement :

- **Partie perdue par forfait au bout de 30 minutes, si le joueur ne s'est pas présenté à sa table.**
- **Les joueurs appariés et installés aux 10 premières tables du 28^e Open sur des échiquiers sensitifs et dont les parties sont retransmises en direct sur le site du club d'Avoine ne peuvent proposer partie nulle qu'au-delà du 20^e coup afin d'assurer une bonne participation du spectacle.**
- La salle de jeu comprend : les zones de jeu des joueurs, les toilettes, la buvette et les abords de la salle Mansart pour les fumeurs.
- La zone de jeu d'un joueur est réduite à la zone délimitée par la table de jeu du joueur.
Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu ; éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Le joueur au trait ne peut pas quitter sa zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- L'utilisation des téléphones portables pendant une partie est soumise à autorisation de l'arbitre. Si le téléphone, ou n'importe quel appareil électronique de communication, d'un joueur sonne, il perd la partie. Les réclamations à ce sujet doivent être effectuées immédiatement.
- Interdiction de fumer dans les salles de jeu, salle de spectacles et salle des fêtes ;
- Interdiction de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.
- Analyse et blitz interdits dans les salles du tournoi ;
- Accès aux salles d'analyse interdit durant la partie ;
- Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, et ne sera pas apparié.
- Abandons non justifiés : envoi d'une lettre d'enquête ; sans réponse sous une quinzaine, suspension de licence de trois mois.

Article 10 : Arbitre Principal : M. Serge DESMOULIERES

Arbitres Adjointes : M. Noël DAL PRA

M. Yoann LE BASNIER

M. David GRENIER

Assistant technique M. Jeremy CHANDRAN

Article 11 : Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.

Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement.

Un joueur titulaire de deux avertissements sera exclu du tournoi.

Article 12 : Un jury d'appel sera constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi.

Composition :

- deux représentants de l'Organisation,
- trois joueurs,
- deux suppléants.

Article 13 : Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement.



Le Président,